

18 communes, plus 1 section, les avaient fixées de mi-septembre à mi-octobre ;

20 communes, plus 16 sections, les avaient fixées au mois d'octobre.

Le tableau suivant répartit, *suyant l'époque fixée pour les grandes vacances*, les communes et les écoles entre les 6 arrondissements d'inspection :

Époque fixée aux grandes vacances dans les écoles primaires proprement dites publiques.

	Septembre.		Mi-septembre à mi-octobre.		Octobre.		TOTAUX.	
	COMMUNES.	ÉCOLES.	COMMUNES.	ÉCOLES.	COMMUNES.	ÉCOLES.	COMMUNES.	ÉCOLES.
1 ^{er} arrond. ¹	12	79	2	7	»	»	14	86
2 ^e »	12	76	8	39	»	»	20	115
3 ^e »	20	120	1	3	»	»	21	123
4 ^e »	18 ²	75	2 ³	7	6	29	26	111
5 ^e »	7 ⁴	33	1	7	14 ⁵	78	22	118
6 ^e »	21	105	4	22	»	»	25	127
TOTAUX .	90	488	18	85	20	107	128	680
1) Ville de Luxembourg							1	44
							129	724

2) — 1 section ; 3) + 1 section ; 4) — 16 sections ;

5) + 16 sections.

Observation. — Les 4 écoles entretenues par l'État ne sont pas comprises dans les chiffres du tableau.

Vacances de Pâques. — Un petit nombre d'écoles ont strictement observé la disposition de l'art. 4 du règlement d'ordre du 16 octobre 1845 pour la tenue des écoles, fixant les vacances de Pâques du Jeudi-Saint au mardi après